

## Les résultats des exploitations agricoles pour l'année 2022

10/01/2024



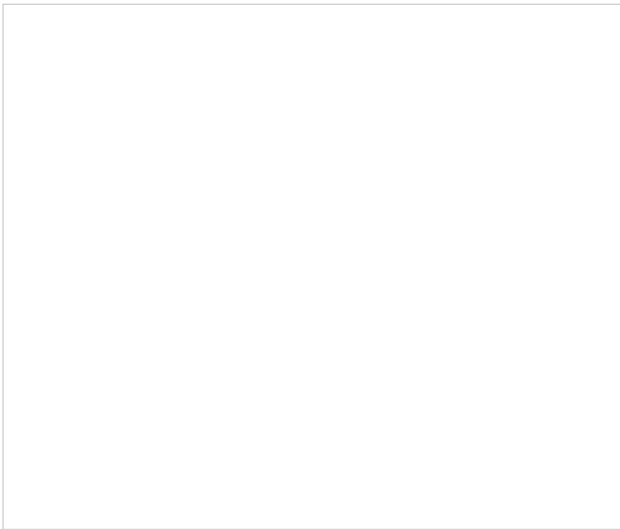
A la dernière réunion de la commission des comptes de l'agriculture du 18 décembre, le Ministère de l'agriculture a présenté les résultats du Réseau comptable (RICA) pour l'année 2022. Il s'agit des résultats réels observés sur un échantillon de plus de 7 000 exploitations sensées représenter les 289 000 exploitations qui réalisent une production supérieure à 25 000 € par an, exploitations qui réalisent 99 % du chiffre d'affaires total.

La production moyenne s'élève en 2022 à 277 000 € par exploitation avec un excédent brut d'exploitation (EBE) de 115 000 €, soit 84 000 € par équivalent temps plein (ETP). C'est une progression de 17 % par rapport à 2021 après une progression de 28 % en 2021. Ce niveau est un record absolu depuis le début des années 90. La moyenne des 20 dernières années se situait à 58 000 €.

Pour les 35 % plus petites exploitations (moins de 100 000 €), l'EBE est de 36 000 €. Pour les 38 % d'exploitations moyennes, l'EBE moyen est de 73 000 € et pour les 27 % plus grandes exploitations (plus de 250 000 €), l'EBE moyen par non salarié est de 135 000 €. Pour les producteurs laitiers, il n'y a que 11 % qui font partie des petites exploitations avec un EBE de 34 000 €. En revanche 49 % des éleveurs laitiers sont des exploitations moyennes avec un EBE moyen de 73 000 € par non salarié et 39 % font partie des grandes exploitations avec un EBE de 108 000 € par ETP.

Les exploitations en société constituent désormais 55 % des exploitations. Elles détiennent 69 % de la surface agricole et reçoivent 69 % des subventions. Elles utilisent 72 % de la force de travail en ETP et réalisent 76 % de la production totale.

Une fois n'est pas coutume, ce seraient les exploitations porcines (7 200 € par exploitation) et avicoles (56 000 €) qui ont reçu le plus de subventions par exploitation en 2022 à cause des crises dans leur secteur. Les exploitations bovines viande reçoivent aussi beaucoup de subventions avec 52 000 € en 2022. Les exploitations laitières reçoivent 42 000 €. Les exploitations de grandes cultures reçoivent 35 000 € et celles qui font de la viticulture seulement 11 000 €.



[EN SAVOIR PLUS](#)

source : <https://www.agiragri.com/en/blog/actualites/article/les-resultats-des-exploitations-agricoles-pour-lannee-2022/>